67

LISTE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Numéro		
tarifaire	Désignation des produits	

Produits originaires du territoire du Canada ... (suite)

numéros tarifaires 7321.11.60 et 7321.90.60)

- 9905.73.05 Appareils de chauffage à combustible en granules et leurs parties (du numéro tarifaire 7322.90.00)
- 9905.73.11 Nasses à ménés grillagées et baleines à utiliser dans la fabrication des soutiens-gorge (du numéro tarifaire 7326.20.00)
- 9905.73.301 Bandes de punaises pour rembourrage (de la sous-position 7326.90)
- 9905.73.35 Supports et contenants pour l'industrie automobile (de la sousposition 7326.90)
- 9905.74.10 Tôles et bandes en cuivre, autres que les tôles et bandes non ouvrées, d'une épaisseur n'excédant pas 4,75 mm et d'une largeur n'excédant pas 508 mm (des sous-positions 7409.11, 7409.19, 7409.21 ou 7409.29)
- 9905.74.20 Tôles et bandes en cuivre, ouvrées, d'une épaisseur inférieure à 5 mm (des numéros tarifaires 7409.90.50 et 7409.90.90)
- 9905.74.30 Feuilles minces en cuivre affiné, ouvrées (du numéro tarifaire 7410.11.00)
- 9905.76.10 Barres en alliages d'aluminium 2014, 2024, 6151 ou 7075 (de la sousposition 7604.29)
- 9905.78.10 Fil à plomb tressé et pièces d'ancrage murales pour boulons et vis (du numéro tarifaire 7806.00.00)
- 9905.79.10 Anodes pour galvanoplastie (du numéro tarifaire 7907.90.60)
- 9905.82.20 Machine à clouer manuelles (de la sous-position 8205.59)
- 9905.83.15 Charnières réglables dissimulées pour fenêtres à battants (de la sous-position 8302.10)
- 9905.83.20 Roulettes plaquées de zinc ou de laiton devant servir à la fabrication de meubles (du numéro tarifaire 8302.20.00)
- ^{9905.83.25} Tiges décoratives plaquées de laiton; anneaux et ferrures, en acier, plaqués de laiton; entrées de serrure en acier, plaquées de zinc; loquets en acier; plaques en laiton pour prévenir les éraflures; glissières à fermeture plaquées de laiton ou de nickel pour tubes de chaises; ces articles devant servir à la fabrication de meubles (de la sous-position 8302.42)

Ces produits ne font pas l'objet d'une élimination immédiate des droits de douane; se reporter à la note générale.